

## COTISATIONS ET TAUX

Cotisations	Collectivités & établissements <b>AFFILIES</b>
<b>Obligatoire</b>	0,80 % masse salariale
<b>Additionnelle</b>	0,24 % masse salariale
<b>Socle commun</b>	0,10 % masse salariale

## TARIFS DES PRESTATIONS

L'ensemble des temps (préparation, rédaction, réunion, visite, ...) est pris en compte dans la proposition d'intervention. Pour les tarifs proposés à l'heure, au-delà de 2h, le tarif demi-journée sera appliqué.

## SANTE & SECURITE AU TRAVAIL

Prestations	Collectivités Etablissements <b>AFFILIES</b>	Collectivités Etablissements <b>NON-AFFILIES Drôme</b>	Etat, autres
<b>Médecine du travail Visite médicale &amp; entretien infirmier &amp; actions milieu de travail</b>	62 €/an/agent tout statut effectif au 31/01/N	1103 €/jour	75 €/an/agent tout statut effectif au 31/01/N
<b>Agent Chargé de la Fonction d'Inspection en santé sécurité (ACFI)</b>	325 €/jour	490 €/jour	-
<b>Psychologue du travail et des organisations</b>	450 €/jour 66 €/h	550 €/jour 85 €/h	650 €/jour 100 €/h

**PAIE EXTERNALISEE**

Prestations	Collectivités Etablissements publics <b>AFFILIES</b>		Collectivités Etablissements publics <b>NON-AFFILIES</b>	
	<b>Réalisation d'un bulletin de paie</b>	12 €		14 €
<b>Création d'un dossier agent*</b>	20 €		23 €	
<b>Reprise des données DSN</b> <i>(uniquement si adhésion en cours d'année)</i>	1 000 €		1 150 €	
<b>Création d'une nouvelle collectivité*</b>	Jusqu'à 10 agents	150 €	Jusqu'à 10 agents	173 €
	De 11 à 50 agents	200 €	De 11 à 50 agents	230 €
	De 51 à 200 agents	250 €	De 51 à 200 agents	288 €
	Plus de 200 agents	300 €	Plus de 200 agents	345 €
<b>Expertise paie</b>	300 €/jour			
<b>RSU Externalisé</b>	300 €/jour			
<b>Adhésion accord cadre titres restaurants dématérialisés</b>	75 € à l'adhésion pour la durée du marché			

\* Si l'adhésion a lieu en cours d'année, ces tarifs seront doublés compte tenu du travail lié à la récupération des données antérieures.

**ARCHIVAGE & NUMERISATION**

Prestations	Collectivités Etablissements publics <b>AFFILIES</b>	Collectivités Etablissements publics <b>NON-AFFILIES Drôme</b>	Etat, autres
<b>Intervention archiviste (archivage, RGPD, SAE,...)</b>	241 €/jour*	355 €/jour	377 €/jour

\* Tarif applicable aux collectivités affiliées du CDG du Vaucluse pour la prestation RGPD uniquement.

Structure adhérente		Contribution annuelle	Volume d'archives inclus
Communes	Etablissements		
<b>moins de 1 500 hab.</b>	<b>moins de 5 agents</b>	157,50 €	5 Go
<b>de 1 501 à 2 500 hab.</b>	<b>de 5 à 10 agents</b>	315 €	10 Go
<b>de 2 501 à 5 000 hab.</b>	<b>de 11 à 40 agents</b>	787,50 €	25 Go
<b>de 5 001 à 10 000 hab.</b>	<b>de 41 à 100 agents</b>	1 575 €	50 Go
<b>de 10 001 à 20 000 hab.</b>	<b>de 101 à 200 agents</b>	3 150 €	100 Go
<b>de 20 001 à 30 000 hab.</b>	<b>de 201 à 300 agents</b>	5 512,50 €	200 Go
<b>de 30 001 à 50 000 hab.</b>	<b>de 301 à 600 agents</b>	9 450 €	400 Go
<b>de 50 001 à 100 000 hab.</b>	<b>de 601 à 1 000 agents</b>	15 750 €	800 Go
<b>plus de 100 000 hab.</b>	<b>plus de 1 000 agents</b>	26 250 €	2 To

1 Go supplémentaire de volume d'archives	10 €/an
100 Go supplémentaires de volume d'archives	787,50 €/an
500 Go supplémentaires de volume d'archives	2 100 €/an
1 To supplémentaire de volume d'archives	3 150 €/an

**PARCOURS PROFESSIONNELS**

Prestations	Collectivités Etablissements publics <b>AFFILIES</b>	Collectivités Etablissements publics <b>NON-AFFILIES Drôme</b>	Etat, autres
<b>Conseil en recrutement</b>	450 €/jour 66 €/h + Coût(s) réel(s) test(s)	550 €/jour 85 €/h + Coût(s) réel(s) test(s)	650 €/jour 100 €/h + Coût(s) réel(s) test(s)
<b>Recherche d'un candidat*</b>	450 € la recherche	450 € la recherche	-
<b>Service remplacement</b>	10% frais de portage	15% frais de portage	-
<b>Conseil en organisation</b>	450 €/jour 66 €/h	550 €/jour 85 €/h	650 €/jour 100 €/h
<b>Conseil en évolution professionnelle</b>	Jusqu'à 3 RDV inclus dans cotisations <b>Au-delà</b> 225 €/demi-journée + Coût(s) réel(s) test(s)	275 €/demi-journée + Coût(s) réel(s) test(s)	325 €/demi-journée + Coût(s) réel(s) test(s)
<b>Période de préparation au reclassement (PPR)</b>	Inclus dans cotisations	1292 €/dossier si non adhérent au socle commun	-
<b>Bilan de compétence</b>	1650 €/dossier test(s) compris	1850 €/dossier test(s) compris	2000 €/dossier test(s) compris
<b>Entretien de coaching et préparation</b>	50 €/heure	100 €/heure	100 €/heure
<b>SGMI - Intérim</b>	300 €/jour Effectif ≤ 10 agents  400 €/jour Effectif > 10 agents  50 €/heure supp	-	-
<b>SGMI - Tutorat</b>	450 €/jour		
<b>Hotline – SGM26</b> (hors domaines des services du CDG26)	100 €/an	-	-

\* Si le recruteur passe par le biais de la mission intérim du CDG26 alors ce montant sera réduit de la manière suivante : mise à disposition supérieure ou égal à 3 mois : 225 € ; mise à disposition supérieure ou égal à 6 mois : 0 €.

**Expertises : statutaire, carrières et juridique**

Prestations	Collectivités Etablissements publics <b>AFFILIES</b>	Collectivités Etablissements publics <b>NON-AFFILIES Drôme</b>
<b>Expertise statutaire et juridique RH</b>	450 €/jour 66 €/h	550 €/jour 85 €/h
<b>Calcul indemnité de rupture conventionnelle et de licenciement</b>	70 € par dossier	70 € par dossier
<b>Médiation Préalable obligatoire (MPO)</b>	50 €/heure	60 €/heure
<b>Médiation conventionnelle</b>	50 €/heure	60 €/heure

Prestations chômage *	Collectivités Etablissements publics <b>AFFILIES</b>
<b>Etude et simulation du droit initial à indemnisation</b>	60 € par étude
<b>Création d'un dossier avec droits ARE</b>	145 € par dossier
<b>Etude en cas de reprise ou réadmission à l'indemnisation chômage</b>	75 € par étude
<b>Etude des cumuls de l'allocation chômage et activité réduite, étude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC</b>	30 € par étude
<b>Conseil juridique</b>	35 €
<b>Suivi mensuel des droits à allocation chômage (établissement mensuel des avis de paiement après envoi par la collectivité de l'attestation mensuelle d'actualisation)</b>	15 € par mois et par dossier

\* Afin de couvrir ses frais de gestion (transmission des demandes, suivi des dossiers si nécessaire, facturation...), le CDG26 facturera un montant forfaitaire annuel de 25 € pour chaque collectivité recourant à la prestation chômage, quel que soit le nombre de dossiers dans l'année.

**RETRAITE**

Prestations	Collectivités Etablissements publics <b>AFFILIES</b>		Collectivités Etablissements publics <b>NON-AFFILIES Drôme &amp; CDG mutualisation</b>	
	Contrôle	Réalisation totale	Contrôle	Réalisation totale
<b>Immatriculation</b>	30 €	44 €	50 €	70 €
<b>Validation de services</b>	40 €	80 €	80 €	120 €
<b>Régularisation</b>	40 €	80 €	70 €	100 €
<b>Transfert des droits au RG et IRCANTEC</b>	60 €	91 €	70 €	100 €
<b>Simulation de calcul de pension (dans le cadre du DAI ou sur demande)</b>	50 €	80 €	70 €	110 €
<b>Qualification du compte individuel retraite (dans le cadre du droit à l'information ou sur demande)</b>	50 €	80 €	-	-
<b>Demande d'avis préalable</b>	50 €	80 €	70 €	110 €
<b>Liquidation pension normale, carrière longue, réversion</b>	50 €	80 €	70 €	110 €
<b>Liquidation pension invalidité</b>	60 €	90 €	70 €	110 €
<b>Liquidation pension agent intercommunal, pluricommunal</b>	60 €	90 €	70 €	110 €
<b>Correction d'anomalies</b>	50 €	50 €	60 €	-
<b>Accueil personnalisé retraite (APR)</b> <i>Le montant de l'APR peut être majoré, selon les cas, du tarif des différents actes utiles à sa préparation (QCIR, correction d'anomalies, régularisation).</i>	130 €	130 €	-	-
<b>Compte Individuel Retraite (CIR)</b>	Inclus dans cotisations	Inclus dans cotisations	60 €	60 €*

\* Ne concerne pas la convention de coopération avec Valence et Valence-Romans-Agglomération

**FORMATIONS**

Prestations	Collectivités Etablissements publics <b>AFFILIES</b>	Collectivités Etablissements publics <b>NON-AFFILIES Drôme</b>	Etat, autres
<b>Création programme et supports de formation</b>	650 €/jour	750 €/jour	850 €/jour
<b>Animation formation groupe maximum 15 stagiaires</b>	650 €/jour Frais de déplacement et de gestion inclus	750 €/jour Frais de déplacement et de gestion inclus	850 €/jour Frais de déplacement et de gestion inclus
<b>Inscription individuelle</b>	80 €/jour	90 €/jour	100 €/jour

**REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS**

Collectivités Etablissements publics <b>AFFILIES</b>	Collectivités Etablissements publics <b>NON-AFFLIES Drôme</b>
▪ A l'adhésion uniquement : <b>100 €</b>	▪ A l'adhésion uniquement : <b>10 € par élu siégeant dans l'assemblée délibérante</b>
▪ Pour chaque sollicitation du déontologue : <b>106 €</b>	▪ Pour chaque sollicitation du déontologue : <b>106 €</b>

**ESPACE JEAN GERMAIN**

L'espace Jean GERMAIN peut être mis à disposition dans son ensemble, de façon modulaire ou par salle. Par conséquent, les montants des redevances indiqués ci-dessous sont cumulables. Il est possible d'occuper les salles par demi-journée au minimum ou en soirée.

Le tarif comprend l'accès à la salle et la mise à disposition du mobilier et accessoires suivants : tables et chaises (suivant configuration), la sonorisation, les écrans et pupitre.

Pour les collectivités et établissements affiliés, une mise à disposition d'une salle est offerte par an.

Entités		Montants			
		Salle 1 ou 2 journée	Salle 1 ou 2 ½ journée/soirée	Salle 3 journée	Salle 3 ½ journée/soirée
Collectivité ou établissement public	<b>Affilié</b>	250 €	125 €	130 €	65 €
	<b>Non-affilié</b>	380 €	190 €	250 €	125 €
Occupants de la Maison des communes (CNFPT-AMF26)		210 €	105 €	100 €	50 €
Association	<b>Non lucratif</b>	250 €	125 €	130 €	65 €
	<b>Lucratif</b>	380 €	190 €	200 €	100 €
Entreprise privée		650 €	325 €	380 €	190 €
Organisme professionnel et syndical		250 €	125 €	130 €	65 €
Administration centrale, territoriale, autres structures ou autorités administratives de l'Etat		380 €	190 €	250 €	125 €

**Caution et options :**

Lors de la réservation, le locataire peut faire le choix de réaliser lui-même la mise en configuration de la salle (conformément aux règles d'implantation et de sécurité) ou de la confier au CDG26 selon le barème ci-dessous. Lorsque l'événement impliquera la consommation de denrées alimentaires ou de boissons ou la réservation de l'espace cuisine (percolateur, micro-onde, réfrigérateur, lave-vaisselle, évier (hors consommable)), le forfait ménage ci-dessous sera obligatoire.

Par conséquent, suivant les choix effectués, les montants suivants s'appliquent :

Option	Montants par réservation		
	Salle 1	Salle 2	Salle 3
Mise en configuration, installation du mobilier	200 €	200 €	100 €
Ménage (option obligatoire en cas de consommation de denrées alimentaires ou boissons ou location de la cuisine)	Location 1 salle : 100 € Location 2 salles : 150 € Location 3 salles : 200 €		
Cuisine	100 €		
Caution	800 €		

A chaque occupation, une caution de **800 €** sera demandée et un état des lieux d'entrée et de sortie sera effectué. En cas de dégradation ou de ménage et/ou remise en configuration des lieux non effectuée, une retenue correspondante sera appliquée.